



**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT,
DU LOGEMENT ET DE LA NATURE**

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

**SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA RESTAURATION
DES ECOSYSTEMES LITTORAUX ET MARINS**

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE
DES STRATEGIES MARITIMES DE FAÇADES**

Rapport environnemental
soumis à consultation

Novembre 2018

Annexe sur la spatialisation des incidences



Évaluer les Politiques et Innover
pour les Citoyens et les Espaces



Sommaire

Zone n°1 - Plaine abyssale	2
Zone n°2 – Talus continental	4
Zone n°3a - Plateau continental nord	6
Zone n°3b - Plateau continental central	8
Zone n°4 – Manche occidentale	10
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5a – Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel	12
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5b – Bretagne nord	14
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5c – Parc naturel marin d’Iroise	16
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5d – Rade de Brest	18
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5e – Bretagne sud	20
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5f – Estuaire de la Loire	22
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5g – Baie de Bourgneuf et littoral vendéen	24
Zone n°5 – Mer territoriale ; 5h – Parc naturel marin de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	26

Fiches de la spatialisation des incidences en façade NAMO

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°1 - PLAINE ABYSSALE</p>
<p>Vocation de la zone (<i>Carte des vocations</i>)</p>	<p>Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone et à la préservation des grands cétacés et leurs ressources nourricières</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(<i>Fiche carte des vocations zone 1 Plaine abyssale</i>)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (<i>Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB</i>)</p>	<p>Talus océanique, Hauts-fonds rocheux et fosses Rorqual commun, Tortues, Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune <i>Pour plus de détails voir la fiche 'Plaine abyssale'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>RAS</p>
<p>Enjeux socio-économiques (<i>Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques</i>)</p>	<p>RAS</p>
<p>Incidences de la carte des vocations du DSF</p>	<p>La vocation de la zone ouvre la porte à des activités actuellement inexistantes et non planifiées, car non connues, ce qui est de nature à engendrer des incidences potentielles. En revanche, le point positif est l'affichage de la préoccupation de « <i>préservation des grands cétacés et de leurs ressources nourricières</i> ».</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant</p>

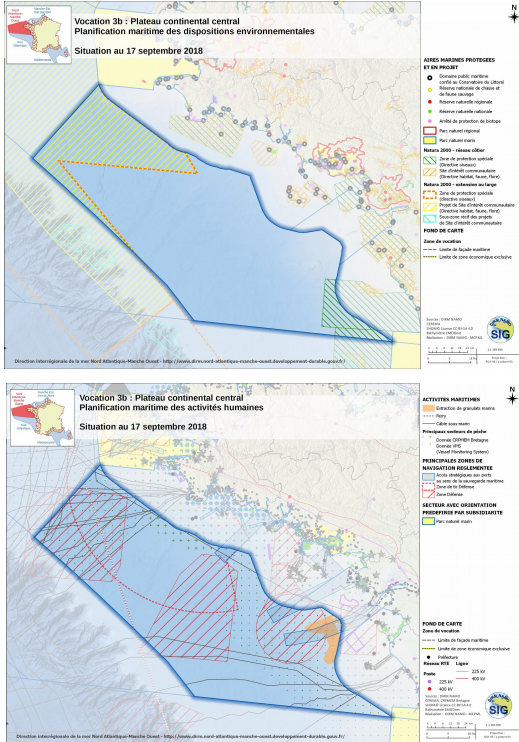
	l'analyse.
Incidences du DSF sur les zones N2000	RAS

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°2 – TALUS CONTINENTAL</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 2 Talus continental)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Talus océanique, Hauts-fonds rocheux et fosses, Dunes hydrauliques, Vases du circalittoral, Sédiments meubles, Bancs de sable et dunes hydrauliques</p> <p>Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune</p> <p>Pour plus de détails voir la fiche 'Talus continental'</p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant fortement le site N2000 Talus du golfe de Gascogne (Directive Habitat FR5302015 et Directive Oiseau FR5212016)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récifs • Grands dauphins, Marsouin commun • 9 oiseaux : Fou Bassan, Fulmar boréal, Grand Cormoran, Guillemot de Troil, Macareux moine, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais
<p>Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)</p>	<p>Trafic maritime (axe de trafic mondial), pêche professionnelle (principaux secteurs)</p>
<p>Incidences de la carte des vocations du DSF</p>	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent principalement la pêche professionnelle (située en zone Natura 2000) et le transport maritime. Il n'y a pas de priorisation sur la pêche, mais elle peut être considérée comme incluse dans « exploitation durable des ressources marines » et l'affichage de la préoccupation « exploitation...</p>

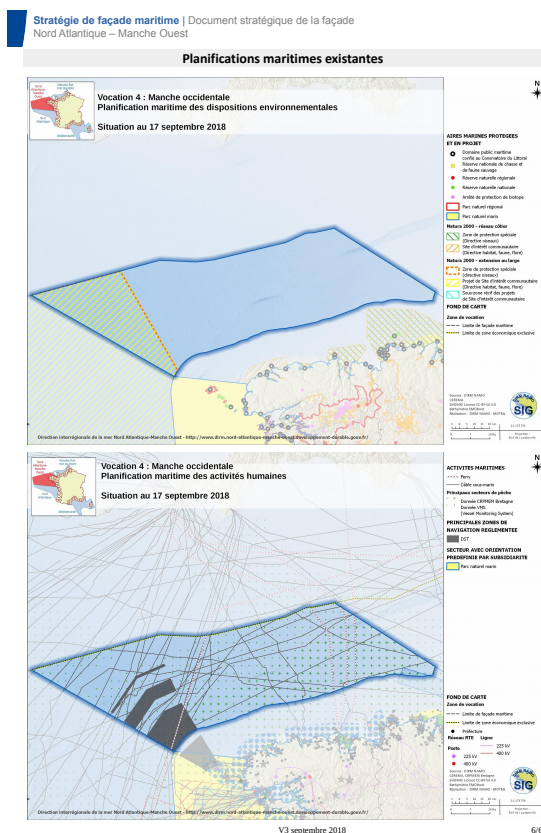
	<p><i>respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques</i> » est un point positif. Donc, ni atténuation, ni renforcement des incidences potentielles. L'intitulé de la vocation de la zone reste cependant assez ouvert.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Pour la pêche professionnelle, il y a risque d'incidence pour tous les enjeux Natura 2000 précités.

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°3A - PLATEAU CONTINENTAL NORD</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité aux pêches professionnelles durables ; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec le transport maritime, le développement des énergies renouvelables*, en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 3 Plateau continental)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Sédiments meubles, Bancs de sable et dunes hydrauliques</p> <p>Tortues, Elasmobranches, Densité maximale de marsouins, Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune</p> <p>Pour plus de détails voir la fiche 'Plateau continental'</p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone entièrement située dans le site N2000 Talus du golfe de Gascogne (Directive Habitat FR5302015 et Directive Oiseau FR5212016)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récifs • Grands dauphins, Marsouin commun • 9 oiseaux : Fou Bassan, Fulmar boréal, Grand Cormoran, Guillemot de Troil, Macareux moine, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais
<p>Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)</p>	<p>Trafic maritime (axe de trafic mondial), pêche professionnelle (principaux secteurs)</p>

<p>Incidences de la carte des vocations du DSF</p>	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent principalement la pêche professionnelle et le transport maritime. La priorisation sur la pêche n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisque toute la zone est en Natura 2000. En revanche, le point positif est qu'on affiche de pêcher « <i>en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques</i> ».</p> <p>Par ailleurs, la vocation de la zone ouvre la porte à des activités anthropiques actuellement inexistantes et non planifiées, car seulement potentielles (éolien flottant et extraction de granulats, si non retirée), ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse.</p>
<p>Incidences du DSF sur les zones N2000</p>	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Pour la pêche professionnelle, il y a risque d'incidence pour tous les enjeux Natura 2000 précités. Pour l'éolien flottant et l'extraction de granulats (si non retirée), activités actuellement inexistantes et non planifiées, il y a risque d'incidence si recouvrement avec N2000.</p>

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°3B - PLATEAU CONTINENTAL CENTRAL</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité au développement de l'éolien flottant* et aux pêches professionnelles durables ; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec le transport maritime et l'extraction <u>de granulats marins</u> (Attention incohérence de l'annexe 8 avec le document principal du DSF, les mots soulignés étant retirés dans ce dernier) ; en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p> <p>Cette zone sera la première à étudier pour le développement de l'éolien flottant en tenant compte des travaux menés au niveau régional, en débordant du périmètre de la zone 3b si nécessaire</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 3 Plateau continental)</p>	 <p>V3 septembre 2018 11/11</p>
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Sédiments meubles, Vases du circalittoral, Roches et autres substrats durs, Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune, Petits delphinidés en hiver</p> <p><i>Pour plus de détails voir la fiche 'Plateau continental'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant en partie les 2 sites N2000 Talus du golfe de Gascogne (Directive Habitat FR5302015 et Directive Oiseau FR52122016) et Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent (Directive Oiseaux FR5212015)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récifs • Grands dauphins, Marsouin commun • 10 oiseaux (2 sites) : Fou Bassan, Fulmar boréal, Guifette noire, Grand Cormoran, Guillemot de Troil, Macareux moine, Mouette

	tridactyle, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Trafic maritime (axe de trafic principal et accès stratégiques aux ports), pêche professionnelle (principaux secteurs), extraction de granulats marins
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent principalement la pêche professionnelle (située en partie en zone Natura 2000), le transport maritime et l'extraction de granulats marins. La priorisation sur la pêche n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisqu'elle est en partie en zone Natura 2000. En revanche, le point positif est qu'on affiche de pêcher « <i>en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques</i> ».</p> <p>Par ailleurs, la priorisation de la zone est partagée avec l'éolien flottant, actuellement inexistant et non planifiée, car encore à l'étude, ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>Concernant l'extraction des granulats marins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si sa mention est maintenue, bien que non prioritaire la cohabitation affichée avec cette activité n'est pas de nature à atténuer les incidences potentielles ; • Si sa mention est retirée, cela peut être considéré comme une volonté de limiter au niveau actuel les pressions exercées, voire de les diminuer selon la mise en œuvre qui sera faite de la carte des vocations. <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Pour la pêche professionnelle, il y a risque d'incidence pour tous les enjeux Natura 2000 précités. Pour l'éolien flottant également, puisqu'on ne sait pas s'il évite les zones Natura 2000.</p> <p>L'extraction de granulats marins planifiée a un peu de recouvrement avec les sites N2000, il y a donc risque d'incidence sur les habitats et les mammifères marins.</p>

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°4 – MANCHE OCCIDENTALE</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité au transport maritime ; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les activités de pêches professionnelles durables, des énergies marines renouvelables* et l'extraction de granulats marins ; en préservant les oiseaux et les mammifères marins</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p> <p>Sur cette zone, l'identification d'espaces (Attention incohérence de l'annexe 8 avec le document principal du DSF, le mot souligné étant 'zones' dans ce dernier) propices aux énergies marines renouvelables doit encore faire l'objet d'approfondissements et en déborder si nécessaire, sur la base des travaux menés au niveau régional</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 4 Manche occidentale)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Zone de front thermique</p> <p>Sédiments meubles, Bancs de sable et dunes hydrauliques</p> <p>Densité maximale de marsouins, Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune</p> <p><i>Pour plus de détails voir la fiche 'Manche occidentale'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant en partie le site N2000 Talus du golfe de Gascogne (Directive Habitat FR5302015 et Directive Oiseau FR5212016)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récifs • Grands dauphins, Marsouin commun • 9 oiseaux : Fou Bassan, Fulmar boréal, Grand Cormoran, Guillemot de Troïl, Macareux moine, Mouette tridactyle, Océanite tempête,

	Pingouin torda, Puffin des Anglais
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Trafic maritime (axe de trafic mondial), transport international de passagers vers l'Angleterre et l'Irlande, pêche professionnelle (principaux secteurs)
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent principalement le transport maritime et de passagers, ainsi que la pêche professionnelle. Le transport maritime et de passagers n'a pas été traité directement au titre des incidences. Sa priorisation ne peut donc pas être qualifiée en termes ni d'atténuation, ni de renforcement des incidences potentielles. En revanche, le point positif est qu'on affiche la préoccupation « en préservant les oiseaux et les mammifères marins ».</p> <p>Par ailleurs, la vocation de la zone ouvre la porte à des activités anthropiques actuellement inexistantes et non planifiées, car seulement potentielles (éolien flottant et extraction de granulats), ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	<p>La zone recouvre seulement partiellement la zone Natura 2000 précitée et on ne peut pas préciser, pour le transport maritime, les enjeux pour lesquels il y aura risque d'incidence.</p> <p>La pêche professionnelle planifiée a un peu de recouvrement avec les sites N2000, il y a donc risque d'incidence sur tous les enjeux précités.</p> <p>Pour les EMR et l'extraction de granulats, activités actuellement inexistantes et non planifiées, il y a risque d'incidence si recouvrement avec N2000.</p>

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5A – GOLFE NORMAND BRETON ET BAIE DU MONT SAINT-MICHEL</p>
<p>Vocation de la zone (<i>Carte des vocations</i>)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5a – Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques et la préservation des écosystèmes marins</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(<i>Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale</i>)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (<i>Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB</i>)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales</p> <p>Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs, Prés salés, Hermelles, Huîtres plates</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins</p> <p><i>Pour plus de détails voir la fiche 'Mer territoriale'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 5 sites N2000 Chausey (Directive Habitat FR2500079 et Directive Oiseaux FR2510037), Baie du mont Saint-Michel (Directive Habitat FR2500077 et Directive Oiseaux FR2510048), Côte de Cancale à Paramé (Directive Habitat FR5300052)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (3 sites), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (3 sites) • Marsouin commun (2 sites), Grand dauphin (1 site), Phoques gris

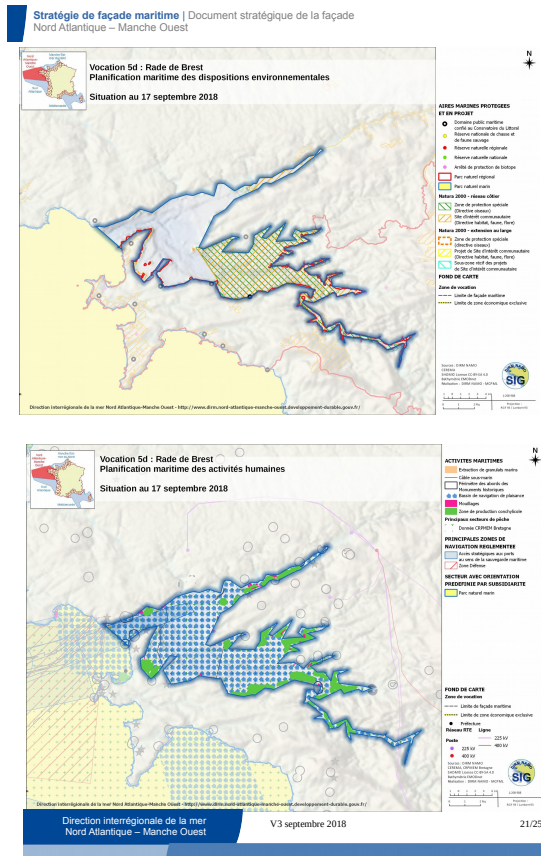
	<p>(2 sites), Phoque veau-Marin (2 sites)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saumon d'atlantique (2 sites) • 8 oiseaux (1 ou 2 sites) : Fou Bassan, Grand Cormoran, Grand Gravelot, Guillemot de Troïl, Harle huppé, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Pêche professionnelle (principaux secteurs), aquaculture, mouillage
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent principalement la pêche professionnelle et les aquacultures. La priorisation sur ces activités n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisque toute la zone est en Natura 2000. En revanche, le point positif est qu'on affiche la préoccupation de « <i>préservation des écosystèmes marins</i> ».</p> <p>Par ailleurs, la priorisation de la zone est partagée avec le patrimoine culturel, ce qui souligne l'attention particulière qui pourra être accordée dans cette zone aux incidences environnementales.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Pour la pêche professionnelle, il y a risque d'incidence pour tous les enjeux Natura 2000 précités. Pour les aquacultures, il y a risque d'incidence pour les habitats, les oiseaux et les poissons.

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5B – BRETAGNE NORD</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5b – Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables*, le nautisme et le tourisme durables ; en préservant les habitats à fort enjeu écologique, les oiseaux et les mammifères marins</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p> <p>Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Trégor – Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales, Zones de front thermique Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs, Maël, Zostères, Laminaires</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins, Colonies d'oiseaux marins et limicoles, Colonies de phoques et alimentation, Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune</p> <p><i>Pour plus de détails voir la fiche 'Mer territoriale'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 18 sites N2000 Côte de Cancale à Paramé (Directive Habitat FR5300052), Côte de Granit rose-Sept-Iles (Directive Oiseaux FR5310011 et Directive Habitat FR5300009), Trégor Goëlo</p>

	<p>(Directive Oiseaux FR5310070 et Directive Habitat FR5300010), Cap d'Erquy-Cap Fréhel (Directive Oiseaux FR5310095 et Directive Habitat FR5300011), Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard (Directive Habitat FR5300012), Baie de Morlaix (Directive Oiseaux FR5310073 et Directive Habitat FR5300015), Anse de Goulven, dunes de Keremma (Directive Habitat FR5300016), Baie de Goulven (Directive Oiseaux FR5312003), Abers - Côtes des légendes (Directive Habitat FR5300017), Guisseny (Directive Habitat FR5300043), Baie de Saint-Brieuc - Est (Directive Habitat FR5300066 et Directive Oiseaux FR5310050), Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches (Directive Oiseaux FR5310052), Ilôt du Trévors (Directive Oiseaux FR5310054)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (10 sites), Récifs (10 sites) • Grand dauphin (7 sites), Marsouin commun (7 sites), Phoques gris (5 sites), Phoques veau-marin (1 site) • Lamproie marine (1 site), Grande alose (3 sites), Alose feinte (3 sites), Saumon atlantique (3 sites) • 13 oiseaux (1 à 7 sites) : Fou Bassan, Fulmar boréal, Grand Cormoran, Grand Gravelot, Guillemot de Troil, Harle huppé, Macareux moine, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais, Barge à queue noire, Chevalier gambette
<p>Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)</p>	<p>Transport international de passagers vers l'Angleterre et l'Irlande, accès stratégiques aux ports, pôle touristique majeur, attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, navigation de plaisance, pêche professionnelle (principaux secteurs), aquaculture, extraction de granulats marins, éolien posé, hydrolien, usine marémotrice</p>
<p>Incidences de la carte des vocations du DSF</p>	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). La priorisation sur les activités de pêche professionnelle et d'aquacultures n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisqu'elles recouvrent assez fortement les zones N2000 (entièrement pour les aquacultures et pour partie pour la pêche). Cependant d'une part, il existe une gouvernance spécifique sur le périmètre du SMVM du Trégor – Goëlo. Et d'autre part, il est précisé que ces priorités se mettent en œuvre « <i>en préservant les habitats à fort enjeu écologique, les oiseaux et les mammifères marins</i> ».</p> <p>Par ailleurs, les énergies maritimes renouvelables sont seulement partiellement planifiées, ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
<p>Incidences du DSF sur les zones N2000</p>	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Pour la pêche professionnelle, il y a risque d'incidence pour tous les enjeux Natura 2000 précités. Pour les aquacultures, il y a risque d'incidence pour les habitats, les oiseaux et les poissons.</p> <p>Pour les EMR, activités partiellement planifiées, il y a risque d'incidence sur les zones planifiées en léger recouvrement et si de nouveaux projets viennent se recouvrir avec N2000.</p> <p>Ces risques d'incidence dépendront de la mise en œuvre du SMVM et de ces préconisations quant aux pratiques et développement de ces activités.</p>

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5C – PARC NATUREL MARIN D’IROISE</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5c – Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l’article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d’Iroise)</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale)</p>	<p>Stratégie de façade maritime Document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p> <p>Vocation 5c : Parc naturel marin d'Iroise Planification maritime des dispositions environnementales Situation au 17 septembre 2018</p> <p>Vocation 5c : Parc naturel marin d'Iroise Planification maritime des activités humaines Situation au 17 septembre 2018</p> <p>V3 septembre 2018</p>
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l’AFB)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales, Zones de front thermique, Détroits et zones associées</p> <p>Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs, Bancs de sable et dunes hydrauliques, Laminaires</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins, Colonies d’oiseaux marins et limicoles, Population sédentaire de Grands dauphins, Elasmobranches, Colonies de phoques et alimentation, Petits delphinidés en hiver, Enjeux pour l’ensemble de la mégafaune</p> <p>Pour plus de détails voir la fiche ‘Mer territoriale’</p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 10 sites N2000 Talus du golfe de Gascogne (Directive Habitat FR5302015 et Directive Oiseau FR5212016), Ouessant-Molène (Directive Habitat FR5300018 et Directive Oiseaux FR5310072), Pointe de Corsen, Le Conquet (Directive Habitat FR5300045),</p>

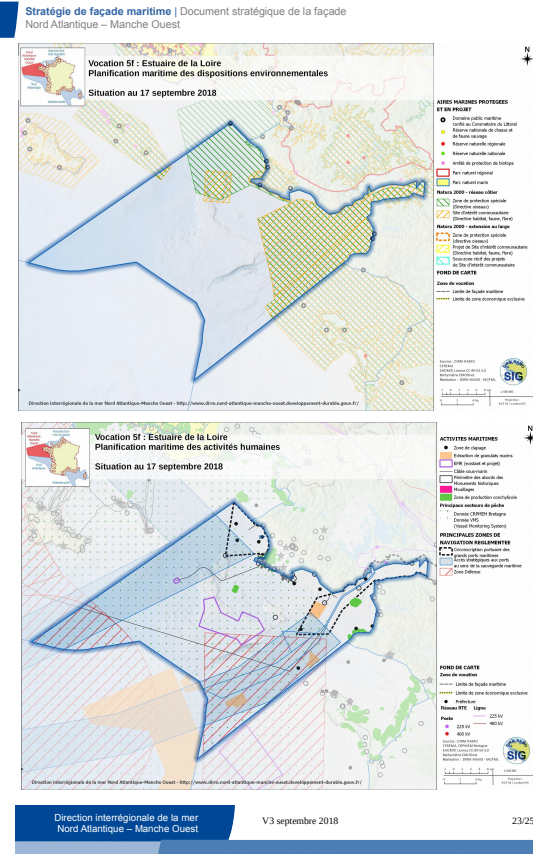
	<p>Presqu'île de Crozon (Directive Habitat FR5300019), Côtes de Crozon (Directive Habitat FR5302006), Chaussée de Sein (Directive Habitat FR5302007), Camaret (Directive Oiseaux FR5312004), Cap Sizun (Directive Habitat FR5300020 et Directive Oiseaux FR5310055)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (3 sites), Récifs (7 sites) • Grand dauphin (5 sites), Marsouin commun (4 sites), Phoques gris (5 sites) • 10 oiseaux (1 à 4 sites) : Fou Bassan, Fulmar boréal, Grand Cormoran, Grand Gravelot, Guillemot de Troïl, Macareux moine, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Pôle touristique majeur, attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, navigation de plaisance, mouillage, pêche professionnelle (principaux secteurs), accès stratégiques aux ports, aquaculture, extraction de granulats marins, hydrolien
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). La priorisation sur le Parc naturel marin et ses missions renvoie d'une part à un gage opérationnel de prise en compte de ces interactions (engagements des partenaires dans la charte) et d'autre part, à une gouvernance spécifique sur ce périmètre (zone 5c = périmètre du Parc).</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	De nombreuses activités ayant une planification cartographiée croisent avec les sites N2000 dans cette zone : pêche professionnelle, EMR, aquacultures, extractions de granulats marins, il y a donc des risques d'incidence multiples sur les enjeux N2000 précités. Cependant, la priorité est donnée à la structure porteuse du PNM d'Iroise pour gérer ces risques, ce qui est un gage positif, gestion qui dépendra aussi de la mise en œuvre de la charte du parc en articulation avec le DSF et les DOCOB.

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5D – RADE DE BREST</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5d – Priorité aux activités industrialo-portuaires et militaires ; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les pêches, les aquacultures, la plaisance, l'ensemble des activités nautiques et le tourisme durables ; en assurant la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des habitats à fort enjeu écologique</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales Maël, Zostères, Huîtres plates Colonies d'oiseaux marins et limicoles <i>Pour plus de détails voir la fiche 'Mer territoriale'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 2 sites N2000 Rade de Brest, estuaire de l'Aulne (Directive Habitat FR5300046), Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic (Directive Oiseaux FR5310071)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1 site), Récifs (1 site) • Phoques veau marin (1 site) • Lamproie marine (1 site), Grande alose (1 site), Alose feinte (1

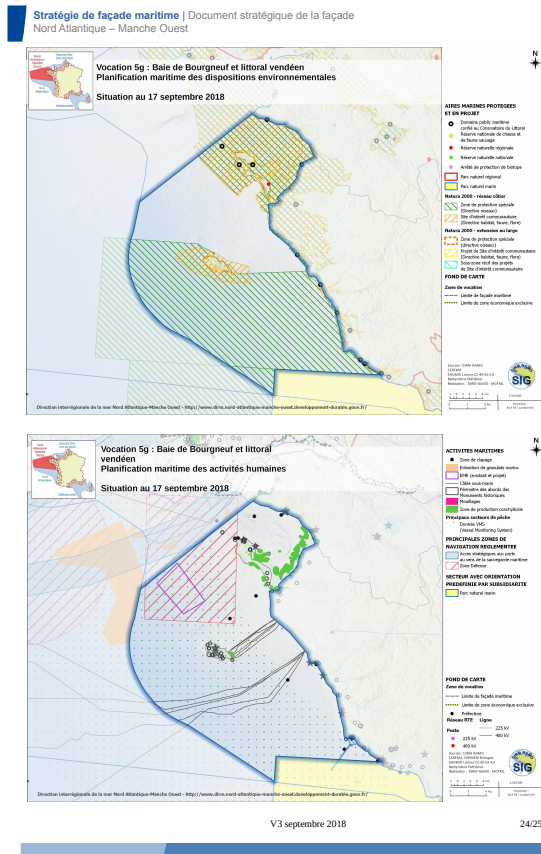
	<p>site), Saumon atlantique (1 site)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 oiseaux (1 site) : Grand Cormoran, Harle huppé, Chevalier gambette
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Accès stratégiques aux ports, attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, navigation de plaisance, mouillage, pêche professionnelle (principaux secteurs), aquaculture
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). Le site industrialo-portuaires évite les zones Natura 2000 mais est fortement en lien avec les autres activités citées. Donc, il n'est pas sûr que la priorité sur les activités industrialo-portuaires soit de nature à atténuer les incidences potentielles. En revanche, le point positif est qu'on affiche la préoccupation d'assurer « la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des habitats à fort enjeu écologique ».</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Deux activités citées en cohabitation dans la vocation ont une planification cartographiée qui croise assez fortement avec les sites N2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pêche professionnelle, risque d'incidence sur tous les enjeux N2000 précités • Aquacultures, risque d'incidence sur les habitats, oiseaux, poissons.

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5E – BRETAGNE SUD</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5e – Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables*, le nautisme et le tourisme durables ; en prenant en compte la préservation du massif dunaire, des habitats à fort enjeu écologique et des oiseaux marins</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p> <p>Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique, ainsi qu'une partie de la circonscription du grand port maritime</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales, Upwelling</p> <p>Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs, Vases du circalittoral, Hauts-fonds rocheux et fosses, Maërl, Laminaires, Hermelles, Huîtres plates</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins, Colonies d'oiseaux marins et limicoles, Elasmobranches, Colonies de phoques et alimentation, Petits delphinidés en hiver</p> <p>Pour plus de détails voir la fiche 'Mer territoriale'</p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 32 sites N2000 Marais du Mès, baie et</p>

	<p>dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer (DH FR5200626 et DO FR5212007), Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron (DH FR5200627 et DO FR5210090), Plateau du Four (DH FR5202010), Mor Braz (DO FR5212013), Cap Sizun (DH FR5300020), Baie d'Audierne (DH FR5300021 et DO FR5310056), Archipel des Glénan (DH FR5300023 et DO FR5310057), Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées (DH FR5300027), Ria d'Étel (DH FR5300028), Baie de Quiberon (DO FR5310093), Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys (DH FR5300029), Golfe du Morbihan (DO FR5310086), Rivière de Penerf, marais de Suscinio (DH FR5300030), Rivière de Pénerf (DO FR5310092), Ile de Groix (DH FR5300031), Belle Ile en mer (DH FR5300032), Iles Houat-Hoedic (DH FR5300033 et DO FR5312011), Estuaire de la Vilaine (DH FR5300034), Baie de Vilaine (DO FR5310074), Marais de Moustierlin (DH FR5300048), Dunes et côtes de Trévignon (DH FR5300049 et DO FR5312010), Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec (DH FR5300059), Roches de Penmarch (DH FR5302008 et DO FR5312009), Rade de Lorient (DO FR5310094), Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet (DO FR5312005)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (17 sites), Récifs (16 sites) • Grand dauphin (9 sites), Marsouin commun (5 sites), Phoques gris (4 sites) • Lamproie marine (3 sites), Grande alose (5 sites), Alose feinte (5 sites), Saumon atlantique (3 sites) • 12 oiseaux (1 à 9 sites) : Fou Bassan, Grand Cormoran, Grand Gravelot, Guillemot de Troil, Harle huppée, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Pingouin torda, Puffin des Anglais, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Guifette noire
<p>Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)</p>	<p>Pôle touristique majeur, attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, navigation de plaisance, pêche professionnelle (principaux secteurs), accès stratégiques aux ports, aquaculture, extraction de granulats marins, éolien flottant, houlomoteur</p>
<p>Incidences de la carte des vocations du DSF</p>	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). La priorisation sur les activités de pêche professionnelle et d'aquacultures n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisqu'elles recouvrent assez fortement les zones N2000. Cependant d'une part, il existe une gouvernance spécifique sur le périmètre du SMVM du Golfe du Morbihan. Et d'autre part, il est précisé que ces priorités se mettent en œuvre « <i>en prenant en compte la préservation du massif dunaire, des habitats à fort enjeu écologique et des oiseaux marins</i> ».</p> <p>Par ailleurs, les énergies maritimes renouvelables sont seulement partiellement planifiées, ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
<p>Incidences du DSF sur les zones N2000</p>	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000. Pour la pêche professionnelle, il y a risque d'incidence pour tous les enjeux Natura 2000 précités. Pour les aquacultures, il y a risque d'incidence pour les habitats, les oiseaux et les poissons.</p> <p>Pour les EMR, activités partiellement planifiées, 1) les zones planifiées évitent N2000 ce qui est favorable mais 2) il y a risque d'incidence si de nouveaux projets viennent se recouvrir avec N2000.</p> <p>Ces risques d'incidence dépendront de la mise en œuvre du SMVM et de ces préconisations quant aux pratiques et développement de ces activités.</p>

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5F – ESTUAIRE DE LA LOIRE</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5f – Priorité aux activités industrialo-portuaires et au trafic maritime ; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les pêches et les aquacultures durables, le nautisme et le tourisme durables, les énergies marines renouvelables* et l'extraction de granulats marins ; en assurant les forts enjeux écologiques estuariens et rétro-littoraux et le bon fonctionnement de l'interface terre-mer</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale)</p>	 <p>Stratégie de façade maritime Document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p> <p>Vocation 5f : Estuaire de la Loire Planification maritime des dispositions environnementales Situation au 17 septembre 2018</p> <p>Vocation 5f : Estuaire de la Loire Planification maritime des activités humaines Situation au 17 septembre 2018</p> <p>Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest V3 septembre 2018 23/25</p>
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales, Estuaires</p> <p>Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs, Laminaires</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins, Colonies d'oiseaux marins et limicoles</p> <p>Pour plus de détails voir la fiche 'Mer territoriale'</p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 5 sites N2000 Estuaire de la Loire (Directive Habitat FR5200621 et Directive Oiseaux FR5210103), Estuaire de la Loire Nord (Directive Habitat FR5202011), Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf (Directive Habitat FR5202012 et Directive Oiseaux FR5212014)</p>

	<p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (3 sites), Récifs (2 sites) • Grand dauphin (2 sites), Marsouin commun (2 sites) • Lamproie marine (3 sites), Lamproie de rivières (3 sites), Grande alose (3 sites), Alose feinte (3 sites), Saumon atlantique (3 sites) • 3 oiseaux (1 à 2 sites) : Barge à queue noire, Chevalier gambette, Guifette noire
<p>Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)</p>	<p>Pôle industrialo-portuaire Nantes Saint-Nazaire, trafic maritime (axe de trafic principal et accès stratégique aux ports), attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, pêche professionnelle (principaux secteurs), aquaculture, extraction de granulats marins, éolien posé</p>
<p>Incidences de la carte des vocations du DSF</p>	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). La priorisation sur les activités industrialo-portuaires et le trafic maritime n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisque l'Estuaire de la Loire est classé Natura 2000. En revanche, le point positif est qu'on affiche la préoccupation d'assurer « les forts enjeux écologiques estuariens et rétro-littoraux et le bon fonctionnement de l'interface terre-mer ».</p> <p>Par ailleurs, les énergies maritimes renouvelables sont seulement partiellement planifiées, ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
<p>Incidences du DSF sur les zones N2000</p>	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pêche professionnelle, risque d'incidence sur tous les enjeux N2000 précités • Aquacultures, risque d'incidence sur les habitats, oiseaux, poissons • Extractions de granulats marins, risque d'incidence sur les habitats, mammifères, poissons • EMR, activités partiellement planifiées, 1) les zones planifiées évitent N2000 ce qui est favorable mais 2) il y a risque d'incidence si de nouveaux projets viennent se recouvrir avec N2000.

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p><i>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5G – BAIE DE BOURGNEUF ET LITTORAL VENDÉEN</i></p>
<p>Vocation de la zone (<i>Carte des vocations</i>)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5g – Priorité aux pêches et aux aquacultures durables ; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables*, le nautisme et le tourisme durables ; en prenant en compte la préservation du massif dunaire et la préservation des habitats et des espèces à enjeu écologique fort</p> <p>* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(<i>Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale</i>)</p>	 <p>Stratégie de façade maritime Document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest</p> <p>Vocation 5g : Baie de Bourgneuf et littoral vendéen Planification maritime des dispositions environnementales Situation au 17 septembre 2018</p> <p>Vocation 5g : Baie de Bourgneuf et littoral vendéen Planification maritime des activités humaines Situation au 17 septembre 2018</p> <p>V3 septembre 2018 24/25</p>
<p>Enjeux environnementaux (<i>Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l'AFB</i>)</p>	<p>Apports fluviaux et baies macrotidales</p> <p>Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs, Hermelles, Zostères, Laminaires</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins, Colonies d'oiseaux marins et limicoles, Petits delphinidés en hiver</p> <p><i>Pour plus de détails voir la fiche 'Mer territoriale'</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant tout ou partie de 9 sites N2000 Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts (Directive Habitat FR5200653 et Directive Oiseaux FR5212009), Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu (Directive Habitat FR5200654), Dunes de la Sauzaie</p>

	<p>et marais du Jaunay (Directive Habitat FR5200655), Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables-d'Olonne et Jard-sur-Mer (Directive Habitat FR5200657), Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf (Directive Habitat FR5202012 et Directive Oiseaux FR5212014), Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Directive Habitat FR5202013), Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent (Directive Oiseaux FR5212015)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (3 sites), Récifs (6 sites) • Grand dauphin (2 sites), Marsouin commun (2 sites) • Lamproie marine (1 site), Lamproie de rivières (1 site), Grande alose (1 site), Alose feinte (1 site), Saumon atlantique (1 site) • 3 oiseaux (1 à 3 sites) : Barge à queue noire, Chevalier gambette, Guifette noire
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Trafic maritime (axe de trafic principal), attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, pêche professionnelle (principaux secteurs), aquaculture, extraction de granulats marins, éolien posé
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). La priorisation sur les activités de pêche professionnelle et d'aquacultures n'apporte pas d'atténuation des incidences potentielles puisqu'elles recouvrent assez fortement les zones N2000. Cependant, il est précisé que ces priorités se mettent en œuvre « en prenant en compte la préservation du massif dunaire et la préservation des habitats et des espèces à enjeu écologique fort ».</p> <p>Par ailleurs, les énergies maritimes renouvelables sont seulement partiellement planifiées, ce qui est de nature à augmenter les incidences potentielles.</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	<p>Les principaux risques d'incidence peuvent être précisés pour Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pêche professionnelle, risque d'incidence sur tous les enjeux N2000 précités • Aquacultures, risque d'incidence sur les habitats, oiseaux, poissons • EMR, activités partiellement planifiées, 1) les zones planifiées évitent N2000 ce qui est favorable mais 2) il y a risque d'incidence si de nouveaux projets viennent se recouvrir avec N2000.

<p>Zone de la carte des vocations NAMO</p>	<p>ZONE N°5 – MER TERRITORIALE ; 5H – PARC NATUREL MARIN DE L’ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS</p>
<p>Vocation de la zone (Carte des vocations)</p>	<p>Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales</p> <p>5h – Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l’article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis</p>
<p>Planification maritime des dispositions environnementales</p> <p>Planification maritime des activités humaines</p> <p>(Fiche carte des vocations zone 5 Mer territoriale)</p>	
<p>Enjeux environnementaux (Annexe 5 carte des enjeux écologiques de l’AFB)</p>	<p>Sédiments meubles, Roches et autres substrats durs</p> <p>Fortes densités et alimentation des oiseaux marins</p> <p><i>Pour plus de détails voir la fiche ‘Mer territoriale’</i></p>
<p>Enjeux Natura 2000</p>	<p>Zone recouvrant en partie 4 sites N2000 Marais Poitevin (Directive Habitat FR5400446 et Directive Oiseaux FR5410100), Pertuis Charentais (Directive Habitat FR5400469), Pertuis charentais – Rochebonne (Directive Oiseaux FR5412026)</p> <p>Enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estuaires (2 sites), Grandes criques et baies peu profondes (1 site), Végétation annuelle des laissés de mer (2 sites) • Grand dauphin (1 site), Marsouin commun (1 site) • Lamproie marine (2 sites), Lamproie de rivières (2 sites), Esturgeon européen (1 site), Grande alose (2 sites), Alose feinte (2 sites)

	<p>sites), Saumon atlantique (2 sites)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 oiseaux (1 à 2 sites) : Barge à queue noire, Chevalier gambette, Guifette noire
Enjeux socio-économiques (Fiche zone + Annexe 4 carte des enjeux socio-économiques)	Attraits littoraux pour le tourisme et les loisirs, pêche professionnelle (principaux secteurs), mouillage, aquaculture, extraction de granulats marins
Incidences de la carte des vocations du DSF	<p>Les interactions entre enjeux écologiques et enjeux socio-économiques concernent de nombreuses activités (Cf. ci-dessus). La priorisation sur le Parc naturel marin et ses missions renvoie d'une part à un gage opérationnel de prise en compte de ces interactions (engagements des partenaires dans la charte) et d'autre part, à une gouvernance spécifique sur ce périmètre (zone 5h = toute petite partie du périmètre du Parc).</p> <p>A noter qu'à ce stade, le chapitre prescriptions et recommandations est très générique (mise en œuvre systématique de la démarche ERC, étude spécifique au projet, etc.) ce qui ne permet pas d'affiner plus avant l'analyse, d'autant plus qu'il est valable sur l'ensemble de la zone 5.</p>
Incidences du DSF sur les zones N2000	Deux activités ayant une planification cartographiée croisent avec les sites N2000 dans cette zone : aquacultures, extractions de granulats marins, avec des risques d'incidence liés. Cependant, la priorité est donnée à la structure porteuse du PNM de l'estuaire de la Gironde pour gérer ces risques, ce qui est un gage positif, gestion qui dépendra de la mise en œuvre de la charte du parc en articulation avec le DSF et les DOCOB.